

MUNICIPALITÉ

TRAVAUX

VIE SOCIALE

CITOYENNETÉ

ENVIRON-
NEMENT...



Mes chers concitoyens,
Depuis début mars nos vies sont bouleversées par la pandémie du Coronavirus Covid-19.

Le 28 octobre 2020, le président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et déplacements sur l'ensemble du territoire en établissant un confinement du 30 octobre au 1^{er} décembre minimum.

Notre devoir à toutes et à tous est de les respecter strictement et mon devoir de Maire est de les mettre en oeuvre sur notre commune.

Les services municipaux se sont mis en ordre de bataille pour assurer la continuité des services publics dans ce contexte particulier et maintenir la sécurité de tous les citoyens.

Je tiens à les remercier pour leur dévouement et à saluer leur capacité d'adaptabilité.

La solidarité a été notre force durant la première vague, afin de la maintenir, j'ai réactivé notre réserve de bénévoles au service des plus anciens pour permettre à chacun de bénéficier des services indispensables et de se fournir en produits de première nécessité.

Chacun de nous peut participer au mouvement de « **VOISINS SOLIDAIRES** » : chaque petit geste est précieux.

Les réseaux sociaux de la Mairie vous guideront pour vos achats de proximité vers nos commerçants, artisans et entreprises (Facebook et le site de la Mairie).

Une équipe de **Sécurité Civique** a été mise en place en coordination avec la gendarmerie. Il s'agit d'un dispositif qui contribue à la vigilance, à la prévention et à la protection.

De surcroît, l'actualité nous impose l'activation du **Plan Vigipirate en « Urgence Attentat »**.

Dans ce « FOCUSINFOS », vous trouverez toutes les informations pratiques qui vous seront utiles sur la période.

Je vous incite aussi à consulter régulièrement le site de la commune, www.agoncoutainville.fr

Sachez mes chers concitoyens que je me tiens, ainsi que le conseil municipal, à votre disposition et à votre écoute.

Enfin, prenez soin de vous et de vos proches et continuons plus que jamais à être unis et solidaires.



LE PORT DU MASQUE : obligatoire dans toute la commune

Arrêté n°2020/SIDPC/98

Plusieurs espaces sont par ailleurs exclus de cette obligation :

- les espaces publics des bois, forêts, prairies, chemins ruraux et forestiers.
- les plages, à partir de la zone de galets jusqu'à l'estran.

Sous réserve du respect des protocoles sanitaires existants, **cette obligation ne s'applique pas aux personnes pratiquant une activité physique** (ex : vélo, course à pied, trottinette...) Sont également **exemptés les conducteurs de véhicules de deux roues motorisés** ayant obligation de porter un casque. Ces personnes sont toutefois tenues de détenir un masque qui doit être porté dès la fin ou l'interruption de leur activité.

Sur le site de la mairie, vous pouvez consulter les arrêtés : INFO COVID 19 : www.agoncoutainville.fr/p/liste-des-arretes



SE DÉPLACER : COVID-19 Attestation de déplacement dérogatoire

En application du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, l'attestation de déplacement dérogatoire est obligatoire pour tous déplacements autorisés.

Elle est disponible dans la presse locale ou vous pouvez également la télécharger sur les sites :

- de la Préfecture de la Manche
- de la Mairie
- sur l'application « TousAntiCovid »



Je me protège, je protège les autres

Face à l'accélération de l'épidémie, nous devons mobiliser tous les outils à notre disposition. Casser les chaînes de transmission de la COVID-19 est plus que jamais indispensable.

OFFRE DE SERVICES

Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire



Les services municipaux maintenus :

- les services de la mairie sont ouverts sauf l'urbanisme et l'état civil qui sont sur rendez-vous.
 - la permanence sociale : mardi de 9h à 11h et le mercredi de 14h à 16h.
 - la permanence de l'assistante sociale : tous les mardis, sauf le 1^{er} du mois de 14h30 à 16h.
- Actuellement, les permanences ont lieu au foyer soleil.
- la permanence administrative : chaque mercredi de 9h30 à 12h.
 - les écoles, le collège et la garderie « les Petits Mousses ».
 - la bibliothèque propose un point retrait.
- Contact par téléphone du mardi au vendredi de 10h à 17h : par téléphone 02 33 47 30 77 ou par courriel : bibliotheque.agon@communaute-Coutances.fr
- les marchés hebdomadaires
 - la collecte des ordures ménagères et des déchets verts est maintenue, même jours, même heures, aux horaires d'hiver.
 - la distribution de sacs poubelles le vendredi de 15h30 à 19h dans le hangar situé à côté de la Mairie.
 - la déchetterie de Gratot est limitée à 6 personnes, filtrage à l'entrée et port du masque obligatoire (horaires d'hiver).

Autres services maintenus :

- les professionnels de la santé : pharmaciens, médecins, dentistes, infirmières, kinésithérapeutes...
- la Poste
- les banques
- les Coutainvillaises et la Villa Julia

Les services fermés :

- le cinéma
- les animations : marché de Noël, spectacles...
- le casino
- les bars et restaurants
- les salles et équipements sportifs recevant les associations.

Les associations :

M. le Maire a adressé un courrier à toutes les associations : Dans ce contexte difficile, rendant une nouvelle fois les activités associatives impossibles, rompant les liens sociaux qui nous sont chers, nous vous assurons de notre soutien et vous remercions de participer à l'effort national pour endiguer la propagation de cette épidémie.

LES COMMERÇANTS

Rendez-vous le site de la Mairie : www.agoncoutainville.fr



Face à cette situation inédite, les commerçants de la commune s'adaptent pour continuer à vous servir. Plusieurs options s'offrent à vous, **vous pouvez joindre vos commerçants par téléphone et venir chercher vos achats directement dans leurs magasins.** Vous pouvez également réaliser vos demandes via Facebook ou pour certains sur leurs sites. Plusieurs restaurateurs ont mis en place un service de vente à emporter. Nous sommes tous mobilisés pour faire perdurer le commerce de proximité auquel vous êtes attachés. Un grand merci pour votre fidélité.

L'union des commerçants

Acheter chez vos commerçants de proximité sur la plateforme : www.mavillemonshopping.fr

Soutenons le commerce local

Découvrez les commerces d'Agon-Coutainville avec Ma ville mon shopping et sur la carte interactive www.agoncoutainville.fr

Mavillemonshopping.fr

Toute la richesse du commerce de la station balnéaire est ainsi accessible depuis un ordinateur, une tablette ou un téléphone portable. Les produits vous sont livrés à domicile dans le respect des gestes barrières.

Pendant le confinement, le site de préleve aucune commission sur les achats réalisés.

Alors faites vous plaisir tout en soutenant le commerce local !

La carte interactive (le site agoncoutainville.fr)

La commune d'Agon-Coutainville, met à disposition une carte interactive ayant pour objectif de renforcer la visibilité des commerces et de faire connaître les services de click & collect, vente à emporter, livraison à domicile ou tout simplement les horaires d'ouverture.

LA SOLIDARITÉ CONTINUE

ma ville mon shopping
La plateforme du commerce local

www.mavillemonshopping.fr





SOLIDARITÉ CONFINEMENT

Reprise du service de courses à domicile pour les personnes isolées et vulnérables

Vous pouvez bénéficier d'un **service de courses assuré par des bénévoles** pour les produits de première nécessité [alimentaire, hygiène, médicaments] et d'une livraison à votre domicile. Ce service est effectif à compter de lundi 2 novembre.

Si vous ou vos proches estimez être dans cette situation, nous vous invitons à contacter la Mairie par téléphone au 02 33 47 57 06 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.

Ces bénévoles sont munis d'une attestation dérogatoire de déplacement professionnel délivrée par la Mairie.



Voisins solidaires

Le projet « **Voisins Solidaires** » repose principalement sur la mobilisation de « Voisins Solidaires ». Chaque aide, chaque petit geste est précieux. En respectant scrupuleusement les gestes barrières, on peut déposer les courses sur le paillason, prendre des nouvelles à distance ou par téléphone, rassurer...



La vie sur l'estran

Toutes les mesures sont à retrouver dans l'arrêté de la préfecture maritime sur : www.premar-manche.gouv.fr

Notamment interdits : toutes les activités de loisirs, nautiques, de plaisance et de plongée, [baignade, longe-côte, plaisance, plongée...]

Pêche à pied

Aux termes du décret 2020-1310 du 29/10/2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

L'exercice de la pêche à pied de loisir reste autorisé dans les mêmes conditions qu'avant le confinement si et seulement si :

- l'estran sur lequel il est exercé est libre d'accès et n'a pas été fermé par arrêté du maire ou du préfet (décret 2020-1310, art. 1), et un arrêté du maire n'a pas restreint l'utilisation de la plage en interdisant expressément la pêche à pied,
- le pêcheur à pied reste strictement à terre sur l'estran (et n'utilise aucune embarcation ni engin de plage),
- le pêcheur à pied est à tout moment à moins d'un kilomètre de son domicile pendant moins d'une heure par jour, porteur de l'attestation de déplacement obligatoire [art. 4],
- le pêcheur à pied observe les mesures de distanciation sociale, dont une distanciation physique de plus d'un mètre avec toute personne [art. 1 et 4],
- le pêcheur à pied observe une éventuelle obligation locale de port du masque (s'il est par exemple obligatoire sur le territoire communal).



Vous avez des questions sur le Coronavirus ?

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS ou 0 800 130 000 (appel gratuit)

VOTRE MAIRIE

2 rue Louis Périer 50230 Agon-Coutainville
02 33 47 07 56
mairie@agoncoutainville.fr

OUVERTURE du lundi au vendredi
9h > 12h15 & 13h45 > 16h45



agoncoutainville.fr



@ACoutainville



@ACoutainville



@agon_coutainville

RD44 LES TRAVAUX REPRENENT

Afin de répondre aux différentes interrogations sur les travaux, nous vous présentons sur ce document les prochaines phases qui vont se dérouler du 16 novembre 2020 au 1^{er} février 2021.

Ces dates sont données sous réserve des conditions sanitaires et météorologiques. Tous les commerces concernés par ce périmètre des travaux restent ouverts et vous attendent dans cette période délicate.



Du 16 au 30 novembre :

La circulation sera alternée sur la partie comprise entre le château d'eau et la route du Clos Nicole.

À partir du 4 janvier et pour 8 semaines :

En concertation avec les commerçants et les entreprises les travaux reprennent en 2 phases :

- **Du 4 au 22 janvier** : La circulation sera totalement interdite sur la place Cardinal Gerlier. Il n'y a que les piétons qui pourront emprunter cette zone. Il sera possible de passer d'un côté à l'autre du bourg avec un

engin motorisé par la rue de l'Abbé Bailleul, à l'angle de la boulangerie. Une déviation sera mise en place depuis la route touristique par la rue de Saint-Malo-de-la-Lande pour rejoindre et desservir la totalité de la commune.

- **Du 25 janvier au 26 février** : La rue sera totalement fermée, de la pharmacie jusqu'au château d'eau. La mise en place d'une déviation partant de la route touristique par la rue de Saint-Malo-de-la-Lande va permettre de rejoindre la totalité de la commune.



www.agoncourtainville.fr

Vous pouvez retrouver ces informations sur le site de la commune, si vous avez des questions qui restent sans réponses l'équipe municipale et vos élus sont disponibles pour vous apporter les réponses ou bien les solutions adéquates.

